

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**COMMUNE DE LA BOISSIERE**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU 17 DECEMBRE 2015**



**Présents** : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Roger PERRET

**Excusés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre BOUDES (pouvoir à Mme COIGNARD), Jessica MARTINEZ-DUPOIS (pouvoir à M. LOUBET), Daniel PRUNIER (pouvoir à M. LAINÉ)

**Excusés** : Sabine CHAUSSAT, Julie LABRY, Victor PEREIRA

**Absent** : Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, décision d'organiser un camp d'été pour adolescents (enfants de 12 à 16 ans), la participation des familles est fixée à 295 € par enfant, la participation de la commune est fixée à 138.44 € par enfant.
2. A l'unanimité, décision d'organiser un mini-camp d'été à l'accueil de loisirs sans hébergement (enfants de 6 à 11 ans), la participation des familles est fixée à 165 € par enfant, la participation de la commune est fixée à 135 € par enfant.
3. A l'unanimité, les surtaxes d'eau et d'assainissement sont fixées comme suit pour 2016 (baisse de 3 %) :
  - partie fixe eau : 30.67 € HT
  - m3 d'eau : 0.5420 € HT
  - m3 d'assainissement : 0.6914 € HT.
4. A l'unanimité, les tarifs des concessions dans le cimetière sont maintenus pour 2016.
5. A l'unanimité, les tarifs de location de la salle polyvalente sont maintenus pour 2016.
6. A l'unanimité, les tarifs du restaurant scolaire sont maintenus pour 2016.
7. A l'unanimité, les tarifs de la garderie municipale sont maintenus pour 2016.
8. A l'unanimité, les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement sont maintenus pour 2016 (le quotient familial sera modifié pour prendre en compte l'avis d'imposition des revenus 2015 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016).
9. A l'unanimité, les tarifs des repas du 13 juillet sont maintenus pour 2016.
10. A l'unanimité, décision de modifier les crédits du budget eau et assainissement 2015 comme suit :

<u>Dépenses d'investissement</u>	
020 - dépenses imprévues	- 18 000
20 - frais d'études	+ 16 000
21 - installations	+ 2 000.
11. A l'unanimité, décision de modifier les crédits du budget communal 2015 comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Recettes de fonctionnement</u>	
023 - virement à la section d'investissement : + 2 500		77 - produits exceptionnels : + 2 500	
<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
911 - bâtiments communaux : + 2 500		021 - virement de la section de fonct. + 2 500.	
12. A l'unanimité, décision de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :
  - Suppression d'un poste de technicien territorial 17h30/35h
  - Création d'un poste de technicien territorial 28h/35h.
13. A l'unanimité, approbation du tableau des autorisations d'absence du personnel communal (événements familiaux, femmes enceintes, concours).
14. A l'unanimité, approbation du règlement intérieur du personnel communal.
15. A l'unanimité, décision de ne pas adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 34 avec le groupement Intérieure et Gras Savoye.

16. A 9 voix pour, 1 voix contre (AUGÉ) et 1 abstention (LALFERT), décision de supprimer le centre communal d'action sociale (CCAS) ; à 10 voix pour et 1 abstention (LOUBET), décision de créer une commission extra-municipale "action sociale", composée des mêmes membres que l'ancien CCAS et ayant pour objet l'attribution des secours aux particuliers.

17. A l'unanimité, approbation des termes des conventions de mutualisation des services suivants, permettant la mise en place effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du schéma de mutualisation avec la communauté de communes Vallée de l'Hérault :

- Service informatique commun
- Service commun groupement d'achats
- Service commun d'ingénierie urbanisme
- Service opérations d'aménagement via une mise à disposition descendante.

18. Monsieur le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes :

A 319 (DIA DPU 15 12), D 525 (DIA 15 3998).

19. Questions diverses

Vu pour être affiché le 21 décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière le 21 décembre 2015,  
LE MAIRE



Jean-Claude CROS